

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

une demande d'autorisation environnementale en vue de l'augmentation de capacité de l'installation de collecte de déchets et modification de certaines activités

par la société **ARC EN CIEL RECYCLAGE**
37 rue du Moirond sur la commune de Domène

Siège social : ZA le Grand Champ à Izeaux

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2023-09-01 du 06 septembre 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 2 octobre 2023 à 8h au vendredi 3 novembre 2023 à 16h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, l'absence d'avis de l'Autorité environnementale,

- **en mairie de Domène, siège de l'enquête**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : [www.isere.gouv.fr \(https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques\)](https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques)
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement au sein de la mairie de Domène aux jours et horaires habituels d'ouverture au public

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Domène
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 3 novembre 2023 à 16h.
- **par voie postale** à la mairie de Domène, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Domène, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra)

Le commissaire enquêteur, M. Bernard PRUDHOMME, receveur principal des impôts, retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Domène, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 2 octobre 2023 de 14h à 17h30
- mercredi 25 octobre 2023 de 14h à 17h
- vendredi 3 novembre 2023 de 14h à 16h

M. Daniel TARTARIN, professeur de l'enseignement technique, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Déborah BREYTON, responsable QSE, tél. : 04 76 35 99 52 ou par courriel : qse@arcencielrecyclage.fr
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Domène, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr \(https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes\)](https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.